REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE
Office cantonal de l'environnement (OCEV)
Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA)

ANNONCE AUX MÉDIAS ET AUX PUBLICS CONCERNÉS

Qualité de l'air

DATE D'ENVOI : 29.06.2026

Concentrations d'ozone : retour à la normale

Compte tenu de l'évolution de la situation, les recommandations visant à protéger la santé sont levées.

Le suivi des concentrations de polluants est assuré en tout temps par les autorités et communiqué par annonce en cas d'évolution notable.

Suivre la qualité de l'air
air.ge.ch

RECOMMANDATIONS DES AUTORITÉS

En tout temps, le comportement de chaque personne peut contribuer à réduire la pollution de l'air:

- Lors de déplacements : Utiliser les transports publics et les P+R. Pratiquer le co-voiturage. Privilégier la mobilité douce pour les trajets courts (marche, vélo, etc.). Conduire selon la méthode Eco-Drive©.

- Chez soi : Privilégier les produits locaux et de saison. L'été, utiliser des produits pauvres en solvants (peintures, vernis, laques, colles). Utiliser de l'essence "alkylée" (faible teneur en COV) pour les tondeuses, débroussailleuses, etc.

En cas de pic de pollution, Genève active la circulation différenciée du dispositif Stick'AIR pour protéger la santé des plus fragiles : être bien informé et équipé du macaron Stick'AIR est la meilleure façon d'éviter les mauvaises surprises.
Consulter la page : *stickair.ge.ch*

INFORMATIONS

Pour toute information aux médias, contacter Mme Pauline de Salis-Soglio,
secrétaire générale adjointe
chargée de la communication

T. 022 546 60 47 ou 076 304 20 66,
pauline.desalis@etat.ge.ch.

Télécharger l'app régionale :

Air2G²

ou nationale : airCHeck